



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION 1600 rang du Grand-Coteau

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière qu'une demande de permis de démolition a été soumise à l'attention du comité de démolition de la Ville de L'Épiphanie en regard du bâtiment sis au 1600 rang du Grand-Coteau en la Ville de L'Épiphanie.

La démolition dudit bâtiment est demandée afin de dégager le sol pour reconstruire sur le terrain une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition concernant ledit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité dont le bureau est sis à l'adresse suivante :

**Ville de L'Épiphanie  
66, rue Notre-Dame  
L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1**

Le comité de démolition étudiera les oppositions reçues lors d'une séance qui sera tenue le 22 juin 2020, à 15 h 30, dans la salle municipale de l'hôtel de ville. La séance se tiendra exceptionnellement à huis clos et par vidéoconférence en raison de la pandémie de COVID-19.

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'arrêté ministériel 2020-08.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 9 juin 2020.

La greffière et directrice générale adjointe,

FLAVIE ROBITAILLE